

Nos déchets ont de la ressource !

# Abonnez-vous gratuitement à l'Alerte email des permanences multiflux !



Rendez-vous sur :  
**[www.sydeme.fr](http://www.sydeme.fr)**

## Zoom sur le tri des textiles

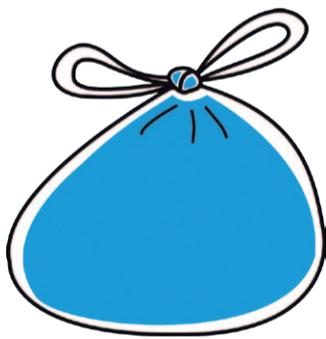
*Vous souhaitez renouveler votre garde-robe ? Vous accumulez dans vos armoires des chaussures ou vêtements trop petits ou démodés... Ne les laissez pas s'entasser et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils pourront être portés par d'autres ou bien être recyclés en isolant ou en chiffons.*



TEXTILES



*Sont à déposer dans les conteneurs RELAIS : les vêtements propres et secs, le linge de maison (draps, serviettes et torchons...), des chaussures (attachées par paire) ainsi que la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).*



*Les vêtements très souillés sont à déposer dans le sac bleu réservé aux résiduels.*

Pour le dépôt de textiles usagés, il suffit de respecter quelques consignes simples : utilisez des sacs\* (maximum de 50 litres), veillez à bien les fermer et surtout n'y déposez pas de vêtements mouillés.



**\*Le Sydeme rappelle qu'il est interdit d'utiliser les sacs multiflux pour le dépôt de textiles dans les conteneurs.**

Pour plus d'informations : [www.lerelais.org](http://www.lerelais.org) et [www.tridunion.fr](http://www.tridunion.fr)

**N° Vert 0800 600 057**

Appel gratuit depuis un poste fixe

Avec le soutien de :



ADEME



Plus d'infos sur : [www.sydeme.fr](http://www.sydeme.fr)

Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie